

RESIDENCE DU RUANDA.

No 2478/Routes.

Kigali, le 20 Octobre 1928.

24 OCT 1928  
Ruhengeri

663 Ruhengeri

Copie F.I. a Monsieur le Delegue a RUHENERI.



Monsieur le Delegue,

Suite a votre lettre № 201/T.P. du 8 courant, j'ai l'honneur de porter a votre connaissance que je vous delegue un premier credit de 5.000 Frs pour entreprendre les travaux de la route Kabaya-Ruhengeri. Les sommes destinees a la continuation de ce travail sont a solliciter ulterieurement en temps opportun. Les depenses relatives au credit de 5.000 frs, ci-dessus, sont a imputer a l'Article 1 G.2. du B.E.1926.

Il me serait agreable de savoir si vous vous occuperez de la construction du pont sur la riviere NGICHYE, vous voudrez bien vous entendre avec votre collegue de Ruhengeri pour la fourniture de macons et des travailleurs a cet endroit. Monsieur le Delegue au MULERA terminera d'abord la route RUHENERI-KIGALI avant de commencer a celle vers KABAYA. Les travaux de route au MULERA ne reprendront que lorsque le transport des vivres vers Gatsibu-Bujumo et vers Kigali sera termine, de facon a permettre a la population de s'occuper de ses cultures. (meme un peu plus tardino-kingogo)

Le Resident du Ruanda,  
O.M.A.Coubeau.

*H. Coubeau*

A Monsieur le Delegue du Resident a

K A B A Y A .